

L. Droit fiscal européen et international

1. Niveau requis pour l'examen d'aptitude

Pour cette matière le niveau requis est : « appliquer ».

2. Tâches et objectifs

Tâches	Objectifs
Accompagne lors de la constitution d'une entreprise	Travailler de manière autonome et avec un grand degré d'initiative dans un contexte fiscal complexe, de manière proactive et méthodique, afin de formuler un conseil bien étayé et intégré
Fournit des conseils et des services concernant la transmission ou la dissolution de l'entreprise	
Donne au contribuable des avis en toutes matières fiscales	
Assiste les contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales	Rassembler les informations pertinentes nécessaires et poser les bonnes questions. Analyser et gérer les risques fiscaux. Appliquer les concepts avancés en matière de droit fiscal international à des cas complexes.
Représente le contribuable auprès des différentes administrations fiscales et des autorités	Conseiller le contribuable sur les différentes étapes de la procédure fiscale et tenir compte des conséquences éventuelles de la décision prise

3. Éléments de connaissance

- I. Les causes de double imposition
- II. Les formes de double imposition
- III. Les méthodes pour éviter la double imposition
- IV. La différence entre un traité bilatéral et multilatéral
- V. Les objectifs d'une convention de prévention de double imposition
- VI. Les principes de base du fonctionnement d'une convention de prévention de double imposition
- VII. La technique de prévention de double imposition dans un TPDI
- VIII. Les catégories de non-résidents PP
- IX. Les revenus imposables dans l'impôt des non-résidents
- X. Emploi à l'international. Régime spécial pour les cadres étrangers

- XI. Acquisition, propriété, gestion et réalisation d'un bien immobilier, financement en cas d'acquisition et d'entretien d'un bien immobilier, tant en Belgique qu'à l'étranger
- XII. Mobilité internationale des entreprises, Société étrangère active en Belgique et vice versa : législation applicable
- XIII. Les profits et pertes étrangers, les VI (belges) VI, les obligations sur le plan de l'impôt des non-résidents sociétés
- XIV. Étude des revenus mobiliers (nationaux et étrangers)
- XV. PM et exemptions possibles, Directive européenne mère-filiale, Directive européenne sur les intérêts et les royalties, Méthodes juridiques internes pour éviter la double imposition : FBB/DBI
- XVI. Impôt de sortie, transfert du siège social, directive sur les fusions, restructuration, transformation d'une ASBL en SC, insolvabilité imminente : points d'attention
- XVII. Transfer pricing et BEPS : Étude des revenus transférables (nationaux et étrangers), rapatriement des avoirs étrangers et régularisation fiscale d'une société dans le cadre de la planification de la succession, PM et exonérations possibles, directive européenne mère-filiale, directive européenne sur les intérêts-redevances, méthodes nationales pour éviter la double imposition : partie forfaitaire d'un impôt étranger/DBI, société de gestion, société holding, société patrimoniale (contrôle, garantie de revenus et droit de disposition), société de droit commun et trust.